



L'évaluation externe : l'anticiper pour mieux la gérer

Contexte

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration de la qualité.

Si les ESSMS autorisés avant le 2 janvier 2002 ont remis leur rapport d'évaluation externe au 1er janvier 2015, les autres sont soumis à d'autres échéances :

Ceux autorisés entre le 2 janvier 2002 et le 21 juillet 2009 doivent remettre un rapport d'évaluation externe au moins 2 ans avant la fin de la période d'autorisation.

Ceux autorisés depuis le 21 juillet 2009 doivent remettre un rapport d'évaluation externe au plus tard 7 ans après leur autorisation.

Ces évaluations externes conditionnent le renouvellement de l'autorisation des ESSMS et constituent un support à la rédaction de l'autodiagnostic et la définition des objectifs du CPOM.

De plus, articulées avec les évaluations internes et les projets d'établissement/de service, les évaluations externes permettent l'inscription dans un cycle d'amélioration continue et s'intègrent dans les pratiques quotidiennes des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Afin d'accompagner au mieux les structures concernées dans la préparation de leur évaluation externe, l'URIOPSS propose une journée de formation à l'attention des responsables et des personnes en charge de la démarche qualité et/ou des évaluations au sein des ESSMS.

Objectifs

- Maîtriser les différentes étapes de la démarche d'évaluation externe
- Être capable de réaliser le document de mise en concurrence
- Identifier les points de vigilance à avoir tout au long de la démarche
- Valoriser les résultats de l'évaluation externe dans le cadre d'une démarche qualité

Programme

■ Retour sur les objectifs et le cadre réglementaire des évaluations externes

Analyse des différents décrets, rappel des éléments incontournables, actualités juridiques, articulation évaluation interne/externe etc.

■ Les grandes étapes de l'évaluation externe

- De la rédaction du document de mise en concurrence à la contractualisation
- Préparation avant l'intervention sur site : envoi des documents techniques et généraux à l'Organisme habilité, élaboration conjointe du projet évaluatif et rédaction du plan d'intervention
- Réalisation de l'évaluation externe sur site
- De la remise du pré-rapport par l'organisme habilité à l'envoi du rapport final aux autorités concernées

Date(s) :

19 octobre 2017

Lieu :

Marseille

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

250 €

Public :

Responsables, personnes en charge de la démarche qualité et/ou des évaluations au sein des établissements et services

Méthodes pédagogiques :,

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges et partages avec les participants

Intervenantes :

Jessica VIELJUS,
Conseillère technique de
l'Uriopss, Personnes
Handicapées

Lisa DEL GUIDICE,
Conseillère technique de
l'Uriopss, Personnes âgées



Programme (suite)

▀ Les points de vigilance à avoir

Focus : document de mise en concurrence et contrat de prestation

- Modalités de mise en concurrence
- Méthodologie d'évaluation externe
- Cout et modalités de facturation
- Critères d'appréciations

Focus : pré-rapport et observations de la structure

- Les modalités de transmission du pré-rapport
- Contenu minimal légal : les 6 chapitres
- La place des observations de l'ESSMS dans le pré-rapport
- Les 3 annexes obligatoires : Abrégé ANESM, synthèse ANESM et contrat

▀ L'après évaluation externe : l'inscription dans une démarche d'amélioration continue

Management de la qualité, pilotage des différents plans d'actions, actions de communication, mise en place de groupes de travail etc.